



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-82-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} février 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 876-82-2015 modifiant le règlement de zonage 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier la grille des spécifications applicable à la zone H04-483 et certaines normes particulières afin de permettre la poursuite de la phase 1 du projet de développement immobilier Faubourg 1792.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 16 février 2016.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 876-82-2015 est entré en vigueur en date du 16 février 2016 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Bromont, ce 2^e jour de mars 2016.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA